

Québec, le 6 octobre 2015

Note de : **Jean-Marc Fournier**
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie
Ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme
des institutions démocratiques

Objet : **Dépôt d'une pétition pour empêcher toute augmentation de la**
rémunération des députés de l'Assemblée nationale du Québec, et
ce, jusqu'à l'atteinte du déficit zéro.

Madame, Monsieur,

Le 15 septembre 2015, était déposée par le député de Chambly à l'Assemblée nationale une pétition signée par 2 082 pétitionnaires demandant « à ce que le gouvernement du Québec empêche toute augmentation de la rémunération des députés de l'Assemblée nationale du Québec, et ce, jusqu'à l'atteinte du déficit zéro. »

Notre gouvernement a été clair sur ce sujet, il n'y aura aucune hausse de la rémunération globale des députés tant qu'il n'y aura pas un constat solide d'équilibre budgétaire. À cet égard, nous avons annoncé notre intention de présenter un projet de loi proposant la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations du rapport indépendant L'Heureux-Dubé et qui permettrait de faire des économies d'environ 4 M\$ sur 10 ans pour les contribuables.

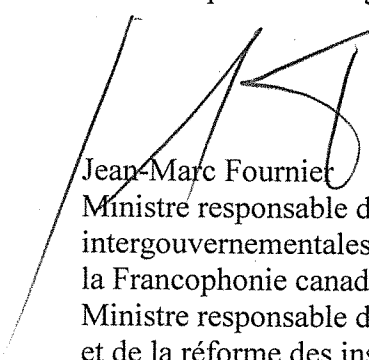
En effet, en novembre 2013, un comité indépendant, mandaté par les membres du Bureau de l'Assemblée nationale à l'unanimité et présidé par la juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, déposait un rapport contenant 31 recommandations afin de revoir l'ensemble des conditions de travail des députés ainsi que leur régime de retraite.

Ces recommandations visent à rendre la rémunération des députés plus conforme au rôle de ces derniers dans le maintien d'une saine démocratie en tenant compte de son impact sur les finances publiques et, surtout, à la rendre plus transparente.

.../2

Le comité prévoit une réduction des conditions en matière de retraite, d'assurance collective, d'allocations diverses et d'indemnités de transition. Il prévoit également de rendre transparente et imposable l'indemnité non imposable actuelle et un ajustement salarial.

Par ailleurs, le comité indique que ses recommandations forment un tout qui doit être mis en application simultanément afin de préserver la cohérence des mesures proposées et l'équilibre général des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale. Le rapport propose de mettre en vigueur ses recommandations lors de la prochaine législature.



Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires
intergouvernementales canadiennes et de
la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la réforme des institutions démocratiques